



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge, M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour un marché de restauration collective avec les communes de Brignac, Canet, Octon (regroupement pédagogique Octon/Salasc) et Péret.

Monsieur JURQUET informe les membres du conseil communautaire que le marché de restauration collective passé avec la société API arrive à échéance à la fin de l'été 2015.

Il précise que la Communauté de communes a, d'ores et déjà, constitué un groupement de commandes, avec les communes de Brignac, Canet, Octon (regroupement pédagogique Octon/Salasc) et Péret, pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui l'accompagnera dans la préparation et la passation du prochain marché public de restauration collective.

Suite à l'attribution du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès du cabinet REALIS, il convient de constituer le groupement de commandes pour le marché de restauration collective.

En conséquence, Monsieur JURQUET propose une convention constitutive de ce groupement selon les conditions suivantes (voir projet de convention en annexe) :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnatrice » du groupement de commandes. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence. Les communes de Brignac, Canet, Octon (regroupement pédagogique Octon/Salasc) et Péret seront associées à toutes les étapes de la consultation ;
- Chaque commune signera son propre marché et sera chargée de l'exécution de son marché dans le respect des règles du code des marchés publics. La Communauté de communes assistera les communes autant que de besoin dans l'exécution de leur marché.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 09 juin 2015.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention relative à la constitution du groupement de commande pour un marché de restauration collective avec les communes de Brignac, Canet, Octon (**regroupement pédagogique Octon/Salasc**) et Péret, tel que présenté en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150618-2015-06-17-08-DE
Date de télétransmission : 19/06/2015
Date de réception préfecture : 19/06/2015